

Commune de TRECLEOUX

26 Chemin Neuf

05700 TRECLEOUX



PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025

19 heures – en salle de réunion de la mairie

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit septembre 2025, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean SCHÜLER, Maire.

Présents : Sophie BOGDANOVIC, Daniel GIRARD, Guy LEBERT, Pierre REYNAUD, Pierre-Yves REYNAUD, Gilles ROBERT, Jean SCHÜLER

Absents et excusés : Françoise ISOARD (pas de pouvoir), Muriel MULLER (pas de pouvoir), Jérôme SAMUEL (excusé, pas de pouvoir)

Secrétaire de séance : Guy LEBERT

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme Monsieur Guy LEBERT, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00.

Le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour prévu :

1. Approbation procès-verbal du dernier conseil en date du 22/05/2025
2. Partenariat pour l'aide à la pratique sportive de l'école primaire – Cycle natation 2024-2025
3. RPI ORPIERRE/TRECLEOUX
 - a. Participation aux charges de fonctionnement année scolaire 2024-2025
 - b. Participation aux charges de frais de cantine année scolaire 2024-2025
4. Personnel Communal
 - a. Réactualisation RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'expertise et de l'Engagement Professionnel)
5. Refacturation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères aux locataires
6. Validation de la modification des statuts du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales
7. Mise à jour de l'étude photovoltaïque (Signature avenant)
8. Recensement de la population : nomination Coordonnateur Communal et Agent Recenseur
9. Budget principal et Budget Eau et assainissement : Admissions en non-valeur
10. Budget principal : DM (Décision modificative) pour la reprise de l'amortissement des subventions
11. Installations photovoltaïques au sol (document cadre relatif à l'identification des surfaces agricoles et forestières)
12. Signature convention avec la Mairie d'Orpierre concernant frais de fonctionnement de l'école année 2024-2025
13. Dossier SIL (Système d'Information Locale)
14. Questions diverses

Approbation du procès-verbal du dernier conseil en date du 22/05/2025

Monsieur le maire demande si certains membres du conseil municipal ont des observations à formuler concernant le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 22 mai 2025. A l'unanimité des présents, le conseil municipal valide le procès-verbal ainsi que les délibérations y afférentes.

Partenariat pour l'aide à la pratique sportive de l'école primaire – Cycle natation 2024-2025

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'aide à la pratique sportive, le Conseil Départemental des Hautes-Alpes subventionne certaines activités sportives comme la natation. Cette aide financière est prévue par cycle et par élève. Monsieur le Maire indique que les 11 élèves de l'école primaire ont participé au cycle natation 2024-2025 à la piscine d'Orpierre (05700). Le montant des dépenses s'élève à **300.00 €** correspondant à l'entrée de la piscine d'Orpierre. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents **valide** la participation de la commune à l'entrée de la piscine pour un montant total de : **300.00 €** pour le cycle natation 2024-2025 qui s'est déroulé sur la piscine d'Orpierre du 30/06/2025 au 04/07/2025, **Autorise** le Maire à déposer un dossier de demande d'aide auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour la pratique sportive des écoles primaires.

RPI ORPIERRE/TRESCLEOUX

Participation aux charges de fonctionnement année scolaire 2024-2025

a. Participation aux charges de fonctionnement de l'école de Trescléoux pour l'année scolaire 2024/2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer le coût de fonctionnement de l'école de Trescléoux pour l'année scolaire 2024-2025. Il donne lecture de l'ensemble des charges et dépenses réalisées pour l'année considérée dont le montant s'élève à **10 595.83 €**.

Considérant le nombre d'élèves ayant fréquenté l'école de Trescléoux, 11 enfants, le coût par enfant et pour l'année scolaire s'élève donc à la somme de : **963.26 €**. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal approuve l'état détaillé des charges de fonctionnement de l'école de Trescléoux et charge Monsieur le Maire de facturer aux communes dont les enfants sont originaires, la somme de **963.26 €** par enfant scolarisé en 2024-2025.

b. Participation aux charges de fonctionnement des services périscolaires (cantine/garderie) de l'école de Trescléoux pour l'année scolaire 2024/2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer le coût de fonctionnement de la cantine scolaire de TRESCLEOUX. Il donne lecture de l'ensemble des charges et dépenses réalisées pour l'année considérée dont le montant s'élève à **15 370.47 €**

Le Maire indique que le nombre de repas pris à la cantine sur l'année scolaire par les enfants est de : **1 288**, le coût par repas et par enfant, s'élève donc à la somme de **11.93 €** pour l'année scolaire 2024-2025. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal approuve l'état détaillé présenté et charge Monsieur le Maire de facturer aux communes dont les enfants sont originaires, la somme de **11.93 €** par repas et par enfant scolarisé en 2024-2025.

Personnel Communal

Réactualisation RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Monsieur le Maire indique qu'une réactualisation du Régime Indemnitaire accordé aux Agents de la Commune a été nécessaire et il informe que le CST (Comité Social) du Centre de Gestion des Hautes-Alpes a validé la mise en place du Régime Indemnitaire au mois de juin 2025. Le RIFSEEP comprend l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et le complément indemnitaire annuel (CIA) qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir la collectivité. L'IFSE constitue l'indemnité principale du RIFSEEP. Versée mensuellement, elle tend à valoriser l'exercice des fonctions. L'entretien professionnel fixera quant à lui le montant du CIA versé annuellement.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide la mise en place du Régime Indemnitare.

Refacturation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères aux locataires

Ce point est ajourné et reporté lors d'un prochain conseil municipal car certaines bases d'imposition concernant les logements ne sont pas connues à ce jour.

Validation de la modification des statuts du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales

Monsieur Pierre REYNAUD, Conseiller Municipal délégué, fait un compte rendu des différentes réunions qu'il a eues à ce sujet et notamment les modifications concernant les nouveaux statuts. Le 8 juillet une réunion des 262 élus a recueilli 140 voix pour 70 présents avec pour projet de valider les statuts le 8 novembre. Monsieur REYNAUD rappelle que le Parc est géré par un Syndicat Mixte dont la charte valide les actions. Pour information il indique les dotations recueillies par Départements, ainsi le Département des Hautes-Alpes subventionne le parc à hauteur de 105000.00 € pour 32 communes.

Monsieur le Maire reprend la parole et indique les modifications statutaires intervenues le 8 juillet :

- A la demande des Régions, modifier le nombre de représentants des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur au comité syndical, sans toutefois changer l'équilibre des voix (article 12)
- Préciser et sécuriser le statut de commune associée (article 12) ;
- Revoir la désignation des membres du collège des communes classées au Bureau syndical : le Bureau syndical conserve toujours 12 élus issus de ce collège mais les 8 représentants des communes drômoises seront désignés par celles-ci uniquement. De la même manière, les 4 représentants des communes haut-alpines seront désignés par celles-ci uniquement (article 15) ;
- Modifier la périodicité de l'élection de la Présidence (article 18) ;
- Acter les augmentations statutaires consenties par la Region Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Drome et le Département des Hautes-Alpes (article 22);
- Préciser que les cotisations statutaires tendront chaque année vers une répartition à 80% pour le bloc Regions-Départements et 20% pour le bloc local (article 22);

Le Maire donne lecture à l'assemblée des statuts modifiés et propose aux membres du conseil municipal de les approuver. La modification des statuts est annexée à la présente délibération. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents **approuve** la modification statutaire du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales, **autorise** le Maire à signer tout acte relatif à cet objet

Mise à jour de l'étude photovoltaïque (Signature avenant)

Monsieur le Maire rappelle que 11 communes de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch ont souhaité réaliser une étude de faisabilité pour l'installation de générateurs photovoltaïques raccordés à leurs réseaux, dans le but de valoriser l'ensoleillement de leurs bâtiments et parkings. Afin de mutualiser les moyens pour la réalisation de cette étude, la CCSB et les 11 communes ont sollicité et obtenu une subvention régionale avec un taux d'aide de 59,26% et passe le marché en groupement de commande. La CCSB est coordinatrice du groupement de commande et de la demande de subvention. Monsieur le Maire rappelle que par la délibération n°025.2025 du 04/04/2024 le conseil municipal a approuvé la convention de partenariat et de reversement des subventions ainsi que la convention constitutive du groupement de commande.

Il avait été prévu que chaque membre du groupement s'acquitterait de ses dépenses et que la CCSB percevrait et redistribuerait les subventions.

Or, les termes du marché public n'ont finalement pas permis la facturation à chaque membre du groupement. La CCSB a dû faire l'avance des frais d'études pour tous les membres du groupement et percevra les subventions. Monsieur le Maire indique qu'il est proposé que la CCSB refacture à chaque commune le reste à charge du coût de l'étude, c'est à dire le coût d'étude auquel sera retranché la quote-

part de la subvention. Ces modifications font l'objet d'un avenant à la convention constitutive du groupement de commande et d'un avenant à la convention de partenariat et de reversement. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide les termes des deux avenants, autorise le maire à les signer et le charge d'effectuer toutes les formalités nécessaires au traitement de ce dossier.

Recensement de la population : nomination Coordonnateur Communal et Agent Recenseur

Monsieur le Maire indique que le recensement de la population va avoir lieu du 15 janvier 2026 au 14 février 2026.

Une première réunion a été suivie par les Agents en juin 2025 et il indique qu'il convient de nommer le coordonnateur communal ainsi que l'agent recenseur. Monsieur le Maire précise que les réponses aux questionnaires seront pratiquement faites exclusivement par internet. Toutefois, il conviendra de prévoir une aide pour la population. Madame Sophie BOGDANOVIC, Conseillère Municipale, propose de prévoir des créneaux horaires pour une assistance administrative lors de cette période. Monsieur le Maire propose que Madame Marie-Pierre SAMUEL soit le Coordonnateur Communal et que Madame Nathalie VILLARD procède à l'opération de recensement pour la période prévue.

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal valide la nomination de Madame Marie-Pierre SAMUEL en tant que Coordonnateur Municipal ainsi que la nomination de Madame Nathalie VILLARD en tant qu'Agent Recenseur.

Budget principal et Budget Eau et assainissement : Admissions en non-valeur

Monsieur le Maire indique que le Service de Gestion Comptable nous a transmis une liste d'admissions en non-valeur (créances éteintes) dont il convient d'en délibérer et de procéder aux écritures comptables. Les crédits requis ont été prévus aux budgets.

Monsieur le Maire donne lecture des états pour les 2 budgets :

Budget EAU ET ASSAINISSEMENT il s'agit de créances éteintes (surendettement)	=>	1 364.19 €
Budget EAU ET ASSAINISSEMENT il s'agit de créances avec des poursuites sans effet	=>	943.52 €
Budget PRINCIPAL il s'agit de créances avec poursuites sans effet (loyers de 2016 impayés)	=>	3 331.01 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide les états présentés par le Service de Gestion Comptable, autorise le Maire à procéder aux écritures comptables correspondantes.

Budget principal : DM (Décision modificative) pour la reprise de l'amortissement des subventions

Monsieur le Maire indique que lors de l'établissement du Budget principal 2025, les prévisions budgétaires concernant la reprise des subventions ont été omises. Monsieur le Maire soumet au vote la Décision Modificative N°1 afin de pouvoir procéder à l'écriture budgétaire pour la reprise (amortissement) des subventions :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants sur le budget principal de la commune pour l'exercice 2025 :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 023 023 (ordre)	1 500,00		
D I 040 13911 OPFI (ordre)	300,00		
D I 040 13912 OPFI (ordre)	1 200,00		
R F 042 777 (ordre)	1 500,00		
R I 021 021 OPFI (ordre)	1 500,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	1 500,00	1 500,00
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	1 500,00	1 500,00
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

Installations photovoltaïques au sol (document cadre relatif à l'identification des surfaces agricoles et forestières)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il a reçu des services de la Préfecture et de la DDT 05 concernant la mise en consultation du document cadre relatif à l'identification des surfaces agricoles et forestières ouvertes à un projet d'installation de centrale photovoltaïque au sol. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal ne formule pas d'observations particulières sur le document présenté. Toutefois, le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de signaler que les parcelles identifiées dans ce document cadre sont des terrains instables (marnes) et abrupts.

Signature convention avec la Mairie d'Orpierre concernant frais de fonctionnement de l'école année 2024-2025

Dans le R.P.I. ORPIERRE/TRESCLEOUXCOLOMBE, Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention relative à la répartition des frais de fonctionnement de l'école d'Orpierre.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention au Conseil Municipal et indique que 2 enfants ont fréquenté l'école d'Orpierre pour l'année scolaire 2024-2025. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il doit être autorisé à signer la convention avec la mairie d'Orpierre déterminant la participation financière de la Commune pour l'année scolaire 2024-2025 qui s'élève à **3 901.60 Euros (soit 1950.80 € par enfant)**. Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal : **Valide** les termes de la convention, **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention **Accepte** la participation financière de 3 901.60 € **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires pour le traitement de ce dossier

Dossier SIL (Système d'Information Locale)

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise concernant la mise en place du SIL proposé par la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch. Monsieur le Maire propose de lancer une commission des travaux après avoir pris contact avec les services de la CCSB pour la mise en route de ce dossier.

Questions diverses

- **Association Bord de Blaisance** : Monsieur le Maire informe qu'il a reçu les membres de cette association. L'équipe dirigeante se trouve réduite, le café sera fermé le jeudi matin. Un programme des animations est à venir. La commune prendra en charge le changement de radiateurs. La mise en sécurité des abords est en cours et à revoir en lien avec l'Agence Postale
- **SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)** : Monsieur le Maire rappelle les dates de l'enquête publique concernant ce dossier (du 29/09/2025 au 31/10/2025) qui ont été affichées et communiquées aux habitants

- **Maison FROSSARD** : un état des lieux a été réalisé ainsi que divers diagnostics
- **Colis de Noël** : La Commission des Finances s'est réunie. Le fournisseur sera différent cette année. Le colis reste dans le même esprit mais avec des produits locaux.
- **Matériel communal** : il est envisagé de mettre en vente la remorque que détient la commune. Ce point sera délibéré lors d'un prochain conseil
- **Point sur les travaux** : goudronnage de la descente de l'atelier communal prévu semaine du 1^{er} octobre
- **Accès stade municipal** : Monsieur Pierre REYNAUD signale un trou dangereux, le nécessaire va être fait
- **Débroussaillage** : de gros travaux de débroussaillage sont en cours aux abords de l'atelier communal route de Lagrand. Daniel Girard signale un arbre dangereux sur la piste VTT/randonnée de la Garenne, Sophie BOGDANOVIC doit demander un avis pour élaguer cet arbre et éviter tout danger
- **Travaux réalisés** : Monsieur le Maire rappelle l'inauguration qui va avoir lieu ce vendredi 19/09
- **Points sur les subventions obtenues** : un point complet est fait sur les subventions obtenues concernant les différents dossiers déposés. Tous les financements demandés ont été obtenus. Un récapitulatif sera proposé dans le bulletin municipal
- **Pont des Gravières** : Monsieur GIRARD fait un compte rendu de la visite qui a eu lieu au printemps avec les services de l'Ingénierie Territoriale des Hautes-Alpes. Un premier estimatif a été dressé à savoir environ 250 000 € pour des travaux de réparation et 700 000 € pour une réfection complète. Il conviendra de prévoir rapidement ces travaux de réfection de cet ouvrage vieillissant.
- **Schéma Directeur d'Assainissement** : La Commission des Travaux/Appel d'Offre, avait validé le prestataire en attendant les financements. Les subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental ont été obtenues et le marché va donc être notifié à la société OTEIS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

Fait à Trescléoux, le 18/09/2025

Le Maire, Jean SCHÜLER

Le Secrétaire de Séance, Guy LEBERT



